

📍 SARCELLES

« Magic » Nelly Maignan, rempart de l'Aas Sarcelles

L'équipe féminine de l'Aas Sarcelles s'apprête à entamer sa deuxième saison en Division 3 et pourra compter sur sa gardienne emblématique Nelly Maignan.

Promues en Division 3 pour la première fois de leur histoire lors de l'exercice 2024-2025, les joueuses de l'Aas Sarcelles n'avaient pas manqué de se mettre au niveau. Cinquièmes du classement final avec 31 points et dix victoires glanées, elles avaient notamment pu compter sur leur gardienne Nelly Maignan. « Nelly est une fille joyeuse, performante sur sa ligne et très importante pour nous. J'en veux pour preuve notre montée en D3 au terme de sa toute première saison avec le groupe senior », confie son entraîneur Edmilson Cruman.

Ancienne joueuse de champ

Déterminante dans le triplé historique réalisé au printemps 2024 (Coupe de Paris, Coupe du Val-d'Oise et montée en D3, Ndlr), la native de Cayenne avait conservé sa place de titulaire pour la première saison du

club en D3. Elle sera particulièrement attendue pour son deuxième exercice consécutif au troisième échelon national. « Nelly sort d'une saison plutôt correcte même si je reste convaincu qu'elle aurait pu faire mieux. Maintenant qu'elle connaît le niveau de la D3 et ses exigences, sa véritable progression devrait avoir lieu cette saison », prédit le technicien de 38 ans, en poste auprès des féminines sarcelloises depuis 2019.

Joue-la comme Mike

Issue d'une famille de footballeurs dont fait partie le portier titulaire des Bleus Mike Maignan, Nelly Maignan possède en commun avec son illustre aîné le numéro 16 ainsi qu'une certaine aisance pour tâter le cuir. « Balle au pied, Nelly a une bonne base car elle a également débuté comme joueuse de champ. Avec nous, elle participe à la relance même

s'il reste encore du travail à fournir [...] Concernant le leadership, elle est encore en apprentissage et va y arriver sans souci », ajoute confiant Edmilson Cruman.

Mike Maignan avait fait ses grands débuts professionnels à l'âge de 20 ans en entrant en jeu contre Rennes en Ligue 1, un soir de septembre 2015. Une trajectoire, du Val-d'Oise à l'élite du ballon rond, que pourrait être amenée à suivre la gardienne sarcelloise âgée de 20 ans à condition que toutes les planètes s'alignent. « L'avantage de Nelly c'est qu'elle peut encore progresser sur tous les aspects du poste de gardienne. Elle peut encore rêver du haut niveau si elle s'investit à fond », se projette Edmilson Cruman, dont les joueuses débiteront leur saison de Division 3 le 7 septembre dans le Bas-Rhin.

● Johan CAILLEUX



Considérée comme une gardienne à fort potentiel, Nelly Maignan était déjà surclassée avec les U19 nationaux du club sarcellois quand elle n'avait que 16 ans. Instagram @AAS Sarcelles

BOXE

Ayadi vaincue



À Enghien, Rima Ayadi s'est inclinée face à la Turque Elif Nur Turhan pour le gain de la ceinture mondiale Wba par intérim des supers-plumes. DR

Jeudi 28 août, à la salle du Casino d'Enghien-les-Bains, Rima Ayadi disputait, à 36 ans, son premier Championnat du monde professionnel et tentait de décrocher la ceinture Wba par intérim des super-plumes (- 58,967 kg) dans un combat d'invaincues face à la Turque Elif Nur Turhan.

Malheureusement, après 11 succès d'affilée chez les pros, la boxeuse qui cumulait emplois de serveuse et de chauffeuse Uber à ses débuts tardifs en boxe anglaise en 2016, s'est inclinée par arrêt de l'arbitre au 6^e round. Un coup de frein dans l'ascension de la protégée d'Abadila Hallab devenue en 2024 championne d'Europe en battant Licia Boudersa puis

championne intercontinentale lbf en dominant Victoria Noelia Bustos. Sa rivale, qui a achevé sa préparation au Sbc Sarcelles, l'a envoyée au tapis sur une violente droite circulaire et même si elle s'est courageusement relevée la pluie de coups reçue ensuite a convaincu l'arbitre Bruno Dubois de l'arrêter.

Toujours dans le top 10 à la ranking BoxRec, la sportive auto-promoteuse ne renonce pas pour autant à l'idée de décrocher une ceinture mondiale. En attendant, elle continue de diriger Premier round (association gargeoise destinée à lutter pour l'insertion socioprofessionnelle par le sport et contre les violences faites aux enfants).

● J.B.

BADMINTON

Historique Delphine Delrue

Troisièmes en mixte, la Mesnilloise et Thom Gicquel ont été les premiers badistes français à décrocher une médaille mondiale en double en 48 ans et 29 éditions.

Dimanche 31 août, Delphine Delrue et son partenaire Thom Gicquel ont reçu l'ovation des 6 000 spectateurs de l'Adidas Arena de la Porte de la Chapelle. La native de Sarcelles, originaire du Mesnil-Aubry et sociétaire de l'Us Ézanville-Écouen (Usee) de 2006 à 2022 avant de rejoindre le plus grand club de France (le Bc Chambly Oise), a reçu la médaille de bronze du double mixte des Championnats du monde de badminton de Paris. Un instant magique. « Nous sommes les premiers Français en 29 éditions, soit depuis la création de l'épreuve en 1977, à décrocher une médaille mondiale en double. Jusque-là, Hongyan Pi (3^e en simple dame en 2009), était la seule Française montée sur le podium », resitue Delphine, issue d'une famille où le badminton est roi avec son papa Hervé (trésorier de l'Usee badminton) et son frère Fabien (champion d'Europe juniors 2018 en double et en mixte).

Matches haletants

« L'ambiance a été incroyable et le clapping d'entrée de notre demi-finale mémorable, retient la badiste de 26 ans, dont l'aventure s'est achevée samedi en demi-finale face à la paire malaisienne Chen/Toh, n° 4 mondiale (18-



Delphine Delrue et Thom Gicquel, 3^e en mixte, sont les premiers badistes français à décrocher une médaille mondiale en double. Aurélien MORISSARD

21, 16-21). Son binôme, n° 8 mondial, avait auparavant battu les Taiwanais Gonzales Chan et Ye, n° 19 (19-21, 21-14, 21-17) et les Chinois Chi et Xing, n° 12 (21-19, 21-18) au terme de matches haletants. Les deux joueurs, unis par dix ans d'expérience commune, se sont montrés expressifs dans les moments chauds, s'encourageant en vieux potes et en se parlant avec la main devant la bouche. Une communication rodée qui leur faisait défaut au début. Et grâce à leur travail avec Anaëlle

Malherbe (préparatrice mentale à l'Insep), ils n'ont pas tremblé au moment de conclure.

Exploit majeur

Leur podium mondial récompense leur complicité, le pari de la Fédération (qui a formé leur paire) et leur travail de longue haleine pour atteindre la parfaite osmose sur le court. En 2012, Delphine s'imaginait faire carrière en double dame lorsqu'elle gagnait tout ou presque avec l'Ermontoise Lole Courtois chez les minimes.

C'est finalement la combativité de Thom Gicquel, couplée à sa technicité et ses attaques agressives, qui l'ont menée vers les sommets. Avec son coéquipier, elle cumule déjà 7 titres nationaux, un sacre de championne d'Europe (en 2024), deux participations aux Jo et la première victoire française sur un Super 1 000 (le 8 juin dernier à l'Open d'Indonésie). Il lui reste à aller chercher une médaille aux Jo de Los Angeles en 2028.

● Julien BIGORNE

Département 95 - La Gazette - Mercredi 3 SEPTEMBRE 2025

Ventes

MAITRE JULIEN SEMERIA, SELARL 9 JANVIER,
20 rue Alexandre Prachay à 95300 PONTOISE
Avocat au Barreau du Val d'Oise

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SURENCHERE

LE MARDI 14 OCTOBRE 2025 A 14 HEURES

Au Tribunal Judiciaire de PONTOISE séant au Palais de Justice de ladite ville 3 rue Victor Hugo
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot au plus offrant et dernier enché-
risseur des immeubles dont la désignation suit :

UN PAVILLON D'HABITATION
situé 2 rue du Professeur Calmette, Sente des Verjus
à 95530 LA FRETTE-SUR-SEINE (Val d'Oise)

MISE A PRIX : 431 200 €

CONSIGNATIONS POUR ENCHERIR : 43.120 € et 15.000 € (chèques de banque à l'ordre de la CARPA)

NOTA : les amateurs doivent être munis d'une pièce d'état civil et les chèques de consignation doivent être
des chèques de banque établis à l'ordre de la CARPA
ON NE PEUT PORTER DES ENCHERES QU'EN S'ADRESSANT A UN AVOCAT INSCRIT
AU BARREAU DU VAL D'OISE

Pour tous renseignements s'adresser à :
Au Greffe du Tribunal Judiciaire de PONTOISE au Palais de Justice 3 rue Victor Hugo ou au Cabinet
de Maître Pascal PIBAULT, membre de la SCP PMH & Associés, Avocat du créancier poursuivant,
cabinet@pmh-avocats.com ou au Cabinet de Maître Julien SEMERIA, SELARL 9 JANVIER,
20 rue Alexandre Prachay 95300 PONTOISE 01.34.24.94.40 – www.9janvier-avocats.com
où le cahier des conditions de vente peut être consulté par tout intéressé

271269

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHÈRE

au Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Palais de Justice - 3 rue Victor Hugo
le MARDI 14 OCTOBRE 2025 À 14 H 00 - EN UN LOT

UN PAVILLON D'HABITATION
À GONESSE (95)

27, Villa du Buisson Ardent - GONESSE VILLAGE

de 77,90 m² (hors véranda et buanderie) - Surface au sol totale : 115,27 m² jumelé,
comprenant : Au rez-de-chaussée : entrée, séjour, véranda (15,97 m²) ouverte avec buanderie
attenante (7 m²), wc, cuisine. Au 1^{er} l'étage : trois chambres, cagibi, salle de douche.

UN GARAGE (14,4 m²) - JARDIN avec cabanon. Cad. sec. AE n° 221, n°222, n°223, n°229, n°231 et
n°234 pour une contenance totale de 6ha 86a 18ca - LES BIENS SONT OCCUPÉS.

MISE A PRIX : 173 800 €

Consignation : - 17.380 € par chèque de Banque à l'ordre de la CARPA à valoir sur le prix.
- 12.000 € par chèque de banque à l'ordre de la CARPA à valoir sur les frais et droits.

S'adresser pour prendre communication du cahier des charges : Consultation du cahier des conditions de
ventes : au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE (RG N° 24/00218), au Cabinet
de M^e Nadia DERNONCOURT, Avocat au Barreau du Val d'Oise, Tél. 09 50 00 25 57 ou à M^e Paul BUISSON,
SELARL PAUL BUISSON - BUISSON & ASSOCIÉS, Avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant à Pontoise
(95), 29 rue Pierre Butin, dépositaire d'une copie de l'enchère, www.buisson-immobilier.fr - Tél. 01 34 20 15 64.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 7 octobre 2025 à 14 H 00

au Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Cité Judiciaire, 3 rue Victor Hugo,

en 2 lots à ARGENTEUIL (95100)

1 rue Antonin Georges Belin (Anciennement rue de Pontoise)

1^{er} lot de la vente : Bâtiment A, escalier B, au 1^{er} étage, porte gauche, UN APPARTEMENT de 46,63 m²,
comprenant : pièce principale en entrant, 2 chambres, cuisine, salle d'eau avec w.-c. - Loué au 17/12/2024
(date du PVC)

70 rue Paul Vaillant Couturier

2nd lot de la vente : Bâtiment C, escalier C, au 3^{ème}, porte droite, UN APPARTEMENT (au dernier étage) de
43,56 m² (hors mezzanine) comprenant : entrée, séjour avec cuisine, chambre, salle de douche avec w.-c. et
une mezzanine (15,24 m²) sous les combles - Loué au 17/12/2024 (date du PVD).

MISES A PRIX : 1^{er} lot : 45 000 Euros - 2nd lot : 55 000 euros

Consignations pour enchérir : 1er lot : 4.500 euros et 12.000 euros - 2nd lot : 5.500 euros et 12.000
euros (Chèques de banque ordre CARPA).
S'adresser pour tous renseignements au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de
PONTOISE, où le cahier des conditions de vente est déposé sous la Référence Greffe 25/00040,
à Maître Paul BUISSON, SEARL PAUL BUISSON - BUISSON & ASSOCIÉS, Avocat à PONTOISE
(95), 29 rue Pierre-Butin, www.buisson-immobilier.fr Tél. : 01 34 20 15 64. Sur vench.fr (docu-
ments anonymisés).

VISITE sur place le Mercredi 1^{er} octobre 2025 de 11 H 30 et 12 H 30

74196261

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 7 octobre 2025 à 14 H 00

au Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Cité Judiciaire, 3 rue Victor Hugo

UN STUDIO
à ARGENTEUIL (95100)

287 avenue Jean Jaurès

de 22,00 m² - Bâtiment D, au rez-de-chaussée à droite, comprenant : appentis, entrée cuisine, pièce principale,
salle d'eau. Inoccupé, en travaux au 09/12/2024 (date du PVD).

MISE A PRIX : 30 000 Euros

Consignations pour enchérir : 3.000 euros et 12.000 euros.
S'adresser pour tous renseignements au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de
PONTOISE, où le cahier des conditions de vente est déposé sous la Référence Greffe 25/00039,
à Maître Paul BUISSON, SEARL PAUL BUISSON - BUISSON & ASSOCIÉS, Avocat à PONTOISE
(95), 29 rue Pierre-Butin, www.buisson-immobilier.fr Tél. : 01 34 20 15 64. Sur vench.fr (docu-
ments anonymisés).

VISITE sur place le Mercredi 1^{er} octobre 2025 de 10 H 00 et 11 H 00

74196263

Vie de sociétés

7419905801 - VS

T.V.P.

Société en cours de liquidation
SARL au capital de 12 195,92 euros
RD 370
GONESSE (95500)
RCS Pontoise 424 426 468

CLÔTURE
DE LIQUIDATION

Par décision collective en date du 12 août 2025, les associés ont approuvé
les comptes définitifs de liquidation,
donné quitus au liquidateur, Mme THI
NGUYET TRAN, demeurant à Roissy-
en-Brie, 7, rue des Terres-Rouges, et dé-
charge de son mandat, et constaté la
clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur seront dé-
posés au greffe du Tribunal de com-
merce de Pontoise.

Pour avis
Le Liquidateur.

7420288501 - VS

MC IMMOBILIER

SAS
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 13, rue Kleinpeter
95270 VIARMES
RCS Pontoise 903 782 134

AVIS
DE DISSOLUTION

Par décision du président du 30 décembre 2024, il a été décidé la
dissolution anticipée de la société et
sa mise en liquidation amiable à
compter du 31 décembre 2024, il a été
nommé liquidateur(s) Mme ROBIN
Myriam demeurant au 13, rue Kleinpeter,
95270 Viarmes et fixé le siège de liquida-
tion où les documents de la liquidation
seront notifiés au siège social.
Mention en sera faite au RCS de
Pontoise.

7420430101 - VS

PROFOR

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 23, rue Henri-Matisse
95330 DOMONT
434 480 059 RCS Pontoise

CLÔTURE
DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale
extraordinaire en date du 18 août 2025,
les associés ont approuvé les comptes
de liquidation, donné quitus au liquida-
teur, l'ont déchargé de son mandat et
ont prononcé la clôture des opérations
de liquidation à compter du 30 juillet
2025.

Les comptes de la société seront dé-
posés au Greffe du Tribunal de com-
merce de Pontoise.

Le Liquidateur.

Régime
matrimonial

7420647701 - RM

AMÉNAGEMENT
DE RÉGIME
MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Fabrice PER-
REAU-BILLARD, notaire associé de la
société par actions simplifiée dénom-
mée "NOT'ATLANTIQUE NOTAIRES
ASSOCIÉS", dont le siège est à La Ro-
chelle (Charente-Maritime), 133, boule-
vard André Sautel, titulaire d'un office
notarial à la résidence de Saint-Martin-
de-Ré, CRPCEN 17018, le 1^{er} septem-
bre 2025, a été effectué un aména-
gement de régime matrimonial consistant
en un l'apport d'un immeuble à la com-
munauté et en l'adjonction d'une clause
de préceptut en faveur du survivant des
époux :

Entre :
M. Marcel Maurice MONDOT, retraité,
et Mme Josiane Andrée Raymonde
BROCHARD, retraitée, demeurant en-

semble à Cormeilles-en-Parisis (95240)
3, rue du Gypse.

Monsieur est né à Argenteuil (95100) le
18 janvier 1937,
Madame est née à Eaubonne (95600)
le 21 mai 1943.

Mariés à la mairie de Sartrouville
(78500) le 20 juillet 1963 sous le régime
de la communauté de meubles et ac-
quets à défaut de contrat de mariage
préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait
l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementa-
tion fiscale.

Les oppositions des créanciers pou-
vant exister sur le bien apporté, seront
reçues dans les trois mois de la présente
insertion, en l'office notarial où domicile
a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

ATTESTATION

Nous vous informons que
l'attestation de parution est délivrée
systématiquement par retour

La gazette
Val d'Oise

Un média présent sur actu.fr

16, rue Traversière
95 000 CERGY
Tél. 01 34 35 10 00 - Fax 01 34 35 10 30
e-mail : redaction95@actu.fr

Éditeur : Julien DUCOURT

Société editrice :

PUBLIHEBDOS SAS

Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES CEDEX 9
Tél standard 02 30 21 60 00
SAS au capital de 34 000 000 €
Siret Publihebdos SAS : 437 280 018 01364

Principal actionnaire :

SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directoire
et directeur de publication :
Laurent GOUHIER

Impression : SCE - La Presse de la Manche -
9 rue Gambetta - 50100 CHERBOURG OCTEVILLE



Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni,
à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Publicité locale, régionale
et petites annonces :

HEBDOS COMMUNICATION

Tél. 01 34 35 10 07
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdoscom.com
Siret Hebdos Communication SAS : 437 737 901 01332

Annonces légales :

Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier
les annonces judiciaires et légales sur le département
(ou arrondissement) : Val d'Oise

Prix : 1,70 €
Abonnement 1 an : 61,60 €

ISSN 0985-0422
Commission paritaire n° 0129 C 85679

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle
de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 -
sans autorisation de l'éditeur



Avis administratifs

7420250901 - AA

Préfecture du Val d'Oise
Direction départementale des territoires

Commune de GOUSSAINVILLE (95)

Avis d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), et d'une enquête parcellaire conjointe pour le projet d'aménagement du quartier gare sur la commune de Goussainville
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral n° 2025-18438, le projet d'aménagement du quartier gare sur la commune de Goussainville est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à une enquête parcellaire. Cette enquête se déroulera pendant 35 jours consécutifs, sur la commune de Goussainville, du mardi 23 septembre au lundi 27 octobre 2025 inclus.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel de ville de Goussainville, place de la Charmeuse, 95190 Goussainville.

M. Gérard DECHAUMET est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Cergy Pontoise et M. Bernard AIME est son suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera et recevra en personne les observations du public à la mairie de Goussainville, Salle de la Rotonde, 1er étage, petite salle, aux jours et heures suivants :

- mardi 23 septembre, de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 11 octobre, de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 27 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique préalable à la DUP, comprenant notamment la notice explicative, un plan de situation, un plan général des travaux, les caractéristiques des ouvrages les plus importants, l'appréciation sommaire des dépenses, un plan de périmètre de la DUP l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du responsable du projet, les avis des personnes publiques concernées, et un exemplaire du dossier d'enquête parcellaire, ainsi que les registres d'enquête unique seront déposés :

À la Mairie de Goussainville : place de la Charmeuse, 95190 Goussainville.
Au siège de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France : 6 bis, avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France.

et maintenus à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance, aux jours et horaires suivants :

À la Mairie de Goussainville : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30, le jeudi de 13 h 00 à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 00 ;

Au siège de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- en préfecture du Val-d'Oise sur rendez-vous (Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise - Service Urbanisme et Aménagement Durable - Pôle Aménagement Opérationnel, 5, avenue Bernard Hirsch 95010 Cergy Pontoise) ;

- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, à l'adresse : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

- sur le site internet dédié de la commune de Goussainville : <https://www.registre-numerique.fr/amenagement-quartier-gare-goussainville>
- sur le site internet de l'agglomération Roissy Pays de France : <https://www.roissypaysdefrance.fr/>

- sur la plateforme du ministère de l'Écologie : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Le public pourra consigner ses observations, sur l'utilité publique de l'opération et sur la limite des biens à exproprier sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au siège de l'enquête à l'attention personnelle du commissaire enquêteur : Hôtel de Ville de Goussainville, place de la Charmeuse, 95190 Goussainville. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

De plus, le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé, accessible via l'adresse mail dédiée au projet : amenagement-quartier-gare-goussainville@mail.registre-numerique.fr

Les courriers réceptionnés après la clôture de l'enquête (lundi 27 octobre 2025 à 17 h 30) ne seront pas pris en compte.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête unique, seront consultables au siège de l'enquête et sur le site internet dédié au projet :

<https://www.registre-numerique.fr/amenagement-quartier-gare-goussainville>
Au terme des enquêtes, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique ainsi qu'une copie du procès-verbal des opérations et un avis motivé du commissaire enquêteur concernant l'enquête parcellaire seront transmis :

- au préfet du Val-d'Oise,
- au maire de Goussainville,
- au président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,
- au président de l'EPFIF,

pour y être tenus, sans délai, à la disposition du public pendant au minimum un an à compter de la clôture des enquêtes.

Ces documents seront consultables sur le site des services de l'État : www.val-doise.gouv.fr à la rubrique «Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP».

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande au préfet du Val-d'Oise (Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise - Service Urbanisme et Aménagement Durable - Pôle Aménagement Opérationnel).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchue de tous droits à l'indemnité.

À l'issue de l'enquête d'utilité publique, le préfet appréciera et déclarera ou non l'utilité publique de l'opération. Dans le cas d'une déclaration d'utilité publique, et suite à l'enquête parcellaire, le préfet pourra déclarer cessibles les terrains nécessaires à la réalisation du projet.

EP 25-762 / contact@publilegal.fr

7414870401 AA

Commune de BESSANCOURT

Projet de révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Bessancourt
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 192/2025 en date du 10 juillet 2025, Monsieur le Maire de Bessancourt a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bessancourt, dont le projet a été arrêté par délibération n° 16-06-02-25 du Conseil municipal du 6 février 2025.

La révision allégée n°1 a pour objet :
- la modification/diminution du "linéaire de protection" grevant l'alignement de la rue de la Gare au titre des "éléments et ensemble architecturaux protégés"

- l'actualisation de l'inventaire des arbres, des alignements d'arbres faisant l'objet de mesures de protection
- des ajustements de la rédaction des articles 13 du Plan Local d'Urbanisme relatifs aux espaces verts protégés

Le public est informé que cette enquête publique se déroulera du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 17 septembre 2025 inclus (jusqu'à 17 h 30) soit pendant 15 jours consécutifs.

À cet effet, M. Bertrand SILLAM a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et Mme Anaïs SOKIL en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par le président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de révision allégée du PLU et toutes les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés et mis à la disposition du public à la mairie de Bessancourt (service urbanisme) située place du 30 août, 95550 Bessancourt, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- les jeudi après-midi de 13 h 30 à 17 h 30

Le samedi matin 6 septembre 2025 de 9 h 30 à 12 h 00

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://ville-bessancourt.fr/vos-services/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu>

Le public pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées, et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- soit sur le registre d'enquête papier
- soit en les adressant par voie postale à la mairie de Bessancourt située Place du 30 août - 95550 Bessancourt, à l'attention de M. Bertrand SILLAM, commissaire-enquêteur.

La participation du public pourra également s'effectuer par voie électronique, par courriel à l'adresse suivante : responsable.urbanisme@ville-bessancourt.fr

Les courriels seront annexés au registre d'enquête dès réception et tenus à la disposition du public. Les courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête publique ne seront pas pris en compte.

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de Bessancourt pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 3 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 17 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 30

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la Mairie de Bessancourt et à la Préfecture du Val d'Oise pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront aussi publiés pendant un an sur le site internet de la commune : <https://ville-bessancourt.fr/vos-services/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu>

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de révision allégée n°1 du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de Bessancourt. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Bessancourt.

7419684401 - AA

Commune de HODENT (95420)

Révision du Plan local d'urbanisme
2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que par arrêté en date du 13 juin 2025, M. le Maire de Hodent a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Hodent (Val-d'Oise). M. ZELLER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Cergy - Pontoise en date du 27 mai 2025.

L'enquête publique sur la révision du PLU se déroulera en mairie de Hodent du 1er septembre 2025 à 00 h 00 et jusqu'au 30 septembre 2025 à 23 h 59, aux jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie, soit 30 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Hodent :

- Le lundi 1er septembre 2025 de 15 h 00 à 18 h 30,
- Le vendredi 12 septembre 2025 de 9 h 30 à 12 h 30,
- Le mardi 30 septembre de 15 h 00 à 19 h 00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de révision du PLU sera déposé et consultable à la mairie de Hodent (3, Grande Rue 95420 Hodent) afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que, exceptionnellement, les samedis 13 et 27 septembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00. À compter du 1er septembre 2025 à 00 h 00 et jusqu'au 30 septembre 2025 à 23 h 59, le public pourra formuler ses observations, soit en les signifiant sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Hodent, soit en les envoyant par mail à l'adresse suivante : mairie.hodent@orange.fr en précisant «à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur», soit en les adressant par écrit sous pli fermé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Hodent (3, Grande Rue 95420 Hodent), qui les visera et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de Hodent, dès démarrage de l'enquête publique. Le dossier de révision du PLU ainsi que les éventuels retours des Personnes Publiques Associées seront également disponibles à tout moment pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://hodent.fr/>

À l'issue de l'enquête et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ces documents pourront être consultés pendant 1 an, à la mairie de Hodent aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://hodent.fr/>

Le projet de révision du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal de Hodent.

Le Maire de Hodent,
Éric BRETON.

7413856601 - AA

Commune de BEAUCHAMP

Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et abrogation partielle de servitudes d'alignement EL7

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application des dispositions de l'arrêté n° P2025-AR-148R de Mme le maire de Beauchamp en date du 30 juin 2025, les projets de modification n°2 du PLU et d'abrogation partielle de servitudes d'alignement sont soumis à enquête publique unique du 1er septembre 2025 au 15 septembre 2025 inclus. M. Rémy PIEDVACHE assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai visé, le dossier modification du PLU et d'abrogation partielle des servitudes d'alignement est consultable en mairie de Beauchamp 1, place Camille-Fouinat, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir les lundis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00, excepté le lundi 15 septembre 2025 de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, mardis, mercredis, jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Des permanences seront assurées

par le commissaire enquêteur à la mairie de Beauchamp les jours suivants :
- samedi 6 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- lundi 15 septembre de 15 h 00 à 18 h 00.
Le dossier d'enquête publique unique est également consultable sur le site internet de la ville : <https://www.ville-beauchamp.fr> ainsi que sur la plateforme numérique : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/modification-plu-beauchamp>.

[fr/registre/modification-plu-beauchamp](https://registre/modification-plu-beauchamp) et un registre dématérialisé, par mail : modification-plu-beauchamp@mail.registre-numerique.fr sont à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête.
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la direction de l'urbanisme et de l'aménagement au 01 30 40 45 52.

Adjudications immobilières

7419454401 - VJ

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de Pontoise (95)

Le mardi 14 octobre 2025 à 14 h 00
EN UN SEUL LOT

APPARTEMENT de 71 m2
à GARGES-LÈS-GONESSE (95)
7, allée Théophile Gautier (Bât. E)

Au 4ème étage - à droite comprenant : entrée/couloir, 2 chambres dont une avec loggia, WC, SdB, cuisine avec loggia, salon - Au ss : CAVE n° 12.

Mise à Prix : 26 000 euros - Occupés

Consignations (en 2 chèques de banque) : 3 000 euros à l'ordre du Bâtonnier et 10 000 euros à l'ordre de la CARPA.

S'adresser :

- À Me Julien SEMERIA, SELARL 9 JANVIER, Avocat, 20, rue Alexandre Prachay (95) PONTOISE, Tél. 01 34 24 94 40 - www.9janvier-avocats.com

<https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/w0CHCoZMXBsXmngPT6sMsp-8wCu?domain=9janvier-avocats.com>, dépositaire d'une copie du CCV

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ de Pontoise, où le CCV est déposé (N° RG 24/00111)

- Sur les lieux pour visiter le lundi 6 octobre 2025 de 14 h 00 à 14 h 45

- Internet : www.vench.fr
https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/9i_rCpZNLdsXG2VOItYsGh1V2?domain=vench.fr

- www.licitor.com
<https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/ag1tCqQOLEcmDQEkCruPsEHkDR?domain=licitor.com>

7420247001 - VJ

Maître Nicolas BOUYER

Membre de la SELARL GRAND MARTROY AVOCATS (GMA)

Avocat au Barreau du Val-d'Oise

demeurant 12, place du Grand Martroy, 95300 PONTOISE

Tél. 01 30 31 00 11 – Email : contact@cabinetgma.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 7 OCTOBRE 2025 à 14 H 00

Au Tribunal judiciaire de Pontoise, Cité judiciaire, 3, rue Victor-Hugo, salle 11, EN UN SEUL LOT, au plus offrant et dernier enchérisseur, des lots ci-après désignés :

Dans un ensemble immobilier sis à ERMONT (95120)

2 à 8 rue Van Gogh, route de Saint Leu et rue de la Corcorde

Cadastré section AB numéro 690

pour une contenance de 00 hectare 32 ares et 54 centiares

Et plus précisément au 8 rue Van Gogh

Lot numéro 23 : Escalier 8, au deuxième étage, porte droite, UN APPARTEMENT de trois/quatre pièces comprenant selon le procès-verbal de description dressé le 17 janvier 2025, par Maître Xavier BARIANI, Commissaire de Justice associé à VERSAILLES (78) : une entrée et couloir, un séjour/salle à manger, deux chambres, une cuisine, une salle de douche, un w.-c., une loggia (1,60 m²) et des placards.

Superficie (Loi Carrez – hors loggia) : 53,55 m²

Et les 215/10 000èmes des parties communes générales.

Lot numéro 81 : Escalier 8, au sous-sol, porte 4, UNE CAVE.

Et les 4/10 000èmes des parties communes générales.

Lot numéro 85 : UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT extérieur.

Et les 4/10 000èmes des parties communes générales.

- D'après les renseignements recueillis lors de l'établissement du procès-verbal descriptif, les lots étaient occupés. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette situation.

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du Syndicat des copropriétaires de la Résidence VAN GOGH, situé 2 à 8 rue Van Gogh, 95120 ERMONT, représenté par son Syndic le cabinet AGENCE DE GESTION DES COPROPRIÉTAIRES, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE, sous le numéro 800 686 743, dont le siège est situé 21 rue Blaise Pascal, 95170 DEUIL-LA-BARRE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat Maître Nicolas BOUYER, membre de la SELARL GRAND MARTROY AVOCATS (GMA), Avocat au Barreau du Val-d'Oise.

MISE À PRIX : 30 000 euros (trente mille euros)

Consignations pour enchérir : 3 000 euros et 12 000 euros

par chèques de banque à l'ordre de la CARPA

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau du Val-d'Oise.

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :

- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de PONTOISE, 3 rue Victor Hugo où il a été déposé sous la Référence Greffe 25/00042.

- ou à Maître Nicolas BOUYER, membre de la SELARL GRAND MARTROY AVOCATS (GMA), Avocat au Barreau du Val-d'Oise, demeurant 12 place du Grand Martroy, 95300 PONTOISE.

Tél. 01 30 31 00 11 – Email : contact@cabinetgma.com

Sur les lieux pour visiter le mercredi 24 septembre 2025 à 14 h 00 et le jeudi 2 octobre 2025 à 10 h 00.

Fait et rédigé à PONTOISE (95), le 11 août 2025 -
Signé : Maître Nicolas BOUYER.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,225 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

France

marchés

publics

La centrale

des marchés

par MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com

JARDIN. Éliminez les mauvaises herbes sans abîmer le sol

Le désherbage au naturel consiste à éradiquer les adventices sans recourir aux herbicides chimiques. Découvrez comment combiner actions manuelles et produits respectueux pour obtenir un jardin net, sans nuire à l'environnement.

Désherber, c'est contrôler la croissance des plantes spontanées non désirées. Cette action est indispensable pour laisser aux plantes cultivées l'espace pour se développer, et aussi pour préserver l'esthétique du jardin... C'est pourtant une tâche répétitive et fastidieuse, que l'on a pris l'habitude de rendre plus simple à coup de désherbants agressifs... Mais ces désherbants sont dangereux pour les êtres humains, tout particulièrement les jeunes enfants (les désherbants sélectifs pour la pelouse notamment), les animaux domestiques, les animaux et plantes sauvages du jardin et des environs. Ils contaminent les eaux superficielles et les nappes profondes. Il est donc préférable d'adopter des pratiques alternatives pour entretenir son jardin.

D'autant qu'il ne s'agit pas de tout supprimer, car les adventices participent aussi à la biodiversité en attirant les auxiliaires utiles au jardin. L'idée est plutôt de se faciliter le travail en choisissant la méthode adaptée à chaque zone du jardin :



©Patryssia-AdobeStock



©Pascal Cointe/AdobeStock

- autour de la maison, dans les allées, sur la cour, la terrasse, tout comme pour les bordures de clôtures, le désherbage doit être minutieux

- la pelouse demande moins d'entretien et requiert des méthodes qui n'endommagent pas l'herbe

- au jardin d'ornement et au verger, il ne faut pas perturber la croissance des arbres fruitiers ou ornementaux

- au potager, il faut éviter toute contamination des cultures comestibles tout en favorisant un sol fertile et vivant.

Voici quelques solutions choisir.

Arrachage, binage et sarclage

Bien que plus exigeant en temps et énergie, le désherbage mécanique est la solution la plus recommandée. Certaines plantes annuelles peuvent être facilement maîtrisées mais à une condition ! Les éliminer avant qu'elles ne montent en graines et ne se ressement au gré du vent. En revanche, les adventices vivaces demandent plus de vigilance et d'action : le liseron, par exemple, ne disparaîtra pas si le jardinier se contente de le couper : il est nécessaire de l'arracher. De la

même façon, le pissenlit, le rumex (ou oseille sauvage), le chiendent, le chardon, l'ortie et la renouée du Japon développent des systèmes racinaires puissants et profonds qu'il faut arracher entièrement pour éviter qu'ils ne repoussent.

En complément de l'arrachage, le binage et le sarclage sont des techniques de prévention : en cassant la croûte du sol, le jardinier facilite l'élimination des mauvaises herbes avant qu'elles ne prennent racine. À cela, on peut aussi ajouter le paillage pour renforcer la protection du sol.

Paillage systématique, eau bouillante de temps à autre

Le paillage est une arme douce mais efficace contre les plus coriaces – et pour mille autres bonnes raisons aussi. Si certaines indésirables s'installent durablement, une couche de cartons bien posée occulte la lumière et les supprime toutes en quelques semaines ! À essayer le long d'une clôture, au pied des rosiers, entre des arbustes... En renfort, quelques solutions ponctuelles peuvent aider : l'eau bouillante non salée

est par exemple très efficace sur les jeunes herbes, surtout entre les dalles ou sur les allées. C'est la solution à privilégier quelle que soit la saison, car elle est moins nocive pour le sol avec un effet préventif intéressant.

Sur le marché, on trouve aussi des produits désherbants à base d'acide acétique (issu du vinaigre de vin à environ 12%), ou d'acide pélargonique (dérivé de certaines plantes comme le géranium). Attention, ils ne sont plus vraiment naturels car désormais industrialisés et synthétisés en laboratoire... À utiliser avec précaution donc et avec parcimonie. D'autant qu'ils n'agissent que sur les parties visibles de la plante et non sur les racines. Ce ne sont donc pas des désherbants systémiques mais seulement des désherbants de contact.

Quant au sel, au vinaigre blanc et au liquide vaisselle... ils sont de faux bons conseils à proscrire car bien qu'ils puissent sembler efficaces à court terme, ils appauvrissent le sol, perturbent la vie microbienne et peuvent nuire durablement à l'environnement.

● APEI-Actualités.
Claire Lelong-Lehoang

LOISIRS

Elle s'appelle Salomé

SANDRA MATHIEU & MURIEL DOTTA

ELLE S'APPELLE SALOMÉ

DIALOGUE AUTOUR D'UN FÉMINICIDE



centième féminicide de cette année 2019 lorsqu'en plein cœur de l'été, son compagnon l'étrangle et abandonne son corps dans une impasse de Cagnes-sur-Mer. Près de quatre ans plus tard, alors que le meurtrier vient d'être condamné à la perpétuité, la mère de Salomé, Muriel Dotta, engage un échange avec Sandra Mathieu, amie et enseignante en réseau d'aide aux enfants en difficulté. De cet échange est né ce livre...

→ De Sandra Mathieu et Muriel Dotta, aux éditions Télémaque.

C'est une histoire tragiquement banale : Salomé Garnesson était le

Au-delà de Neptune



Nous sommes en l'an 2283. Leela est astronaute, elle se trouve seule

à bord du Télescope Spatial Ulysse, en orbite autour de Neptune. Grâce à l'évolution des technologies, elle peut envoyer son avatar explorer les corps célestes. Seulement, la solitude lui pèse. Et ses regrets aussi, de cette Terre devenue invivable, où sonoureuse est restée. Et voilà qu'en plus, une menace vient la confronter à bord : elle doit affronter ses peurs, et cette énigme complexe qu'est le souhait qu'a l'humanité de conquérir sans jamais savoir s'arrêter.

→ De Gabriele Melegari, aux éditions Steinkis

Porte-bébé



Idéal pour les sorties du quotidien comme les voyages en famille, le porte-bébé Harmony de BabyBjörn assure un maintien optimal de la naissance à 3 ans grâce à son soutien lombaire, ses bretelles rembourrées et ses réglages intuitifs. Disponible en 9 coloris.

→ Prix public : 244,90 €
www.babybjorn.fr

Mycose de l'ongle

Poderm réinvente le traitement de la mycose avec le 1^{er} stylo Sérum Mycose des ongles.



Son format nomade s'adapte aux contraintes du quotidien. L'embout délivre la dose précise du produit pour un traitement rapide et efficace.

→ Prix public : 27,90 € - disponible en pharmacies
www.poderm.com

Baskets femme



Semelle en gomme vintage, la basket Sarah apporte du style à la silhouette. Elle est proposée en 5 coloris et s'adapte à tous les looks. Un modèle iconique audacieux, rétro et moderne !

→ Prix public : 80 €
www.vanessawu.com

Jeux pour enfants



Stimuler l'imagination des enfants à travers des univers riches et détaillés, c'est ce que propose Schleich avec Horse Club qui plonge les enfants dans le monde de l'équitation. Chevaux fidèlement reproduits, écuries équipées, cavalières et accessoires permettent de rejouer la vie au centre équestre.

→ Prix public : 99,99 € le pick-up et sa remorque schleich® | Jouets | Figurines d'animaux et kits de jeu

Au bon goût de cola !

Inspirée de la boisson culte, la crêpe fourrée Crazy Cola Whaou! est une nouveauté inattendue qui associe le moelleux des crêpes à un fourrage cola ultra fondant. Une création audacieuse à l'heure du goûter !



→ Prix public : 2,29 € les 6

Emmental râpé

Nouveauté chez Président, l'emmental râpé Gros Brins est encore plus nappant. Idéal pour gratins et plats au four, il permet un gratiné croustillant en surface et un fondant dans le reste du plat. Il nappera toutes les recettes chaudes.



→ Prix public : 1,95 € les 150 g

Maquillage

Découvrez la nouvelle collection Boho Green Makeup Earth, une collection de produits de beauté aux formules hybrides, aux teintes profondes inspirées des pigments bruts de la terre :



crayon yeux crémeux 2 en 1, blush hybride sublimant 3 en 1, huile lèvres teintées, vernis à ongles

→ Prix public : à partir de 6,50 € - disponible en pharmacies et parapharmacies, magasins bio

Pour un plaisir onctueux



Président a imaginé une toute nouvelle gamme de crèmes de fromage onctueuses. Elle se tartinent facilement, se prêtent aux apéritifs en mode dipping et apportent également une note crémeuse aux plats chauds. Crème de camembert, crème à l'emmental, crème au chèvre, crème de Brie ou crème de Brie goût truffe, elles invitent à explorer vos fromages préférés autrement.

→ Prix public : 2,75 € les 150 g